

Église évangélique réformée de Suisse, 8 juillet 2021

L'EERS confirme son oui au mariage pour tous

Le 26 septembre 2021, le peuple suisse se prononcera sur une modification du Code civil suisse visant à offrir aux couples de même sexe la possibilité de se marier et aux couples de femmes d'avoir accès aux dons de sperme. L'EERS confirme sa position formulée en 2019 en faveur du oui.

En adoptant lors de leur assemblée d'été 2019 le message central «Nous sommes voulus par Dieu tels que nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature», les déléguées et délégués se sont prononcés en faveur de la diversité de la vie et ont approuvé l'ouverture du mariage aux couples de même sexe au plan civil. En même temps, le Synode a recommandé à ses Églises membres de faire en sorte que le mariage religieux soit aussi accessible à tous les couples mariés sur le plan civil.

À la veille de la votation sur le référendum, le Conseil de l'EERS résume à nouveau la discussion et la position ecclésiales et présente son point de vue dans un bref aide-mémoire. Conformément à la tradition libérale, différentes conceptions du mariage doivent pouvoir exister au sein de l'Église réformée. L'Église est confiante en ce que Dieu lui-même a scellé et béni le lien conjugal du couple qui se tient devant la communauté, et cela quel que soit le sexe des personnes ainsi unies. Du point de vue de l'EERS, il faut seulement s'assurer que les deux partenaires qui entrent dans cette alliance le fassent librement et de leur plein gré, avec une intention sérieuse et de manière mûrement réfléchie.

En complément de l'aide-mémoire, l'EERS organisera des débats publics et donnera la parole aux personnes auxquelles s'adresse l'élargissement du mariage. En plus, le Conseil de l'EERS a commandé l'élaboration d'un document de base approfondissant les questions de bioéthique et de médecine reproductive. Sa publication est prévue après la votation.

Aide-mémoire « Élargissement du mariage aux couples de même sexe »
Communiqué de presse du 5.11.2019